

LES COMPETENCES EN NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE - « LE SAVOIR NAGER »

Préambule

« Inscrite dans le socle commun, l'acquisition du savoir-nager est une priorité nationale. Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique et ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive » (BO spécial n°6 du 28 août 2008).

Au regard de cette définition, la natation à l'école primaire se décline en plusieurs compétences que l'élève doit atteindre tout au long de son cursus scolaire (Arrêté du 9 juin 2008 – BO HS n°3 du 19 juin 2008).

Dans ce cadre l'équipe départementale EPS propose plusieurs épreuves **TESTS** afin d'évaluer et de renseigner les élèves sur le résultat de leurs actions, contribuant ainsi à la réussite scolaire.

❶ Rappel des textes

A l'école primaire les enseignements seront organisés de façon modulaire comme le prévoit les programmes de l'école primaire (arrêté du 9 juin 2008).

↪ A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, les élèves devront avoir acquis les savoir-faire correspondant aux compétences attendues : **se déplacer sur une quinzaine de mètres**, mais aussi, **s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter**.

↪ A la fin du cycle des approfondissements, les élèves devront avoir acquis les savoir-faire correspondant aux compétences attendues : **se déplacer sur une trentaine de mètres**, mais aussi, **plonger et s'immerger**.

❷ Les exigences institutionnelles

Les cycles 2 et 3 sont concernés en priorité par cet apprentissage sans exclure lorsque les conditions s'y prêtent, l'école maternelle, et plus spécialement la grande section.

⇒ Il convient de prévoir, aux cycles 2 et 3, 24 à 30 séances, en 2 ou 3 modules, auxquelles peut s'ajouter un module supplémentaire de 12 séances au cycle 3 pour conforter les apprentissages.

⇒ Durée des séances de 30 à 35 minutes environ. Séance hebdomadaire – seuil en dessous duquel on ne peut descendre.

Déclinaisons départementales

⇒ La priorité est accordée au cycle 2, en faveur de 2 modules consécutifs sur 2 ans. Un 3^{ème} module peut être proposé en cycle 3 pour favoriser la liaison avec le collège.

⇒ Les classes concernées en priorité par l'enseignement des activités aquatiques sont **le CP, le CE1 et le CM1**.

⇒ Lorsque le temps consacré à l'activité (transport + activité aquatique) excède 2 h 30, il convient de s'interroger sur la pertinence de la programmation de l'activité natation.

⇒ Le temps minimal de séance est de 35 minutes effectif dans l'eau, à la fréquence d'une séance hebdomadaire à minima. Il convient de tendre vers 40 minutes de travail effectif dans l'eau (voir plus selon le contexte).

⇒ Il est également possible de privilégier une organisation massée des apprentissages (par exemple 2 séances par semaine).

③ Données pédagogiques

Exigences institutionnelles

Le « savoir-nager » est une capacité visée dans la compétence 7 « autonomie et initiative » du socle commun de compétences et de connaissances.

⇒ Les activités aquatiques, dans les nouveaux programmes et pour les cycles 2 et 3, s'intègrent dans la construction **de 2 compétences relatives à la réalisation d'une performance mesurée** d'une part, et à **l'adaptation de ses déplacements à différents types d'environnement**, d'autre part.

Au regard de ces compétences à atteindre, **2 évaluations différentes** sont à réaliser pour chaque palier.

	① Réaliser une performance mesurée	② Adapter ses déplacements à différents types d'environnement
Cycle 2	Se déplacer sur une quinzaine de mètres	S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter
Cycle 3	Se déplacer sur une trentaine de mètres	Plonger, s'immerger, se déplacer

◆ **Premier degré du savoir nager à évaluer au collège dès la 6ème**

Parcours de capacités composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin :

- Sauter en GP
- Revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant ;
- Nager 20 mètres : 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos ;
- réaliser un sur-place de 10 secondes ;
- s'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant.

◆ **A partir du moment où l'élève maîtrise et valide les compétences du palier 2 du socle, il visera le premier degré du savoir nager tel qu'il est défini ci- dessus**

***Deuxième degré du savoir nager collège**

Parcours de capacités composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin :

- Plonger et nager 10 mètres en immersion
- nager 10 minutes sans prendre appui;
- réaliser un sur-place de 1 minute ;
- réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé ;
- remorquer cet objet sur 20 mètres sur le dos et les bras croisés sur la poitrine.

Au regard de ses différentes compétences à atteindre l'équipe départementale EPS vous propose un cadre qui précise les contenus de chacun des tests départementaux, les conditions de passation et les modalités de collecte des résultats.

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES pour l'activité NATATION

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Des compétences en natation à développer et à évaluer au cycle des apprentissages fondamentaux.

Au cours des 2 années du cycle et à la fin de chaque unité d'apprentissage, les élèves seront évalués et les résultats mentionnés dans la fiche de natation de l'élève. Elle figurera dans le livret scolaire.

Une copie de la fiche récapitulative des résultats sera envoyée à l'IEN à l'attention du conseiller pédagogique en charge de l'EPS.

❖ **L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération :**

Test n°1 du palier 1 du socle commun : adapter ses déplacements à différents types d'environnement

Ce premier test permet de se familiariser et d'évaluer les capacités à entrer dans l'eau, s'équilibrer, s'immerger, se déplacer :

Parcours TEST à réaliser au cycle 2 :

- ❶ Sauter dans l'eau corps vertical
- ❷ Se laisser remonter passivement à la surface
- ❸ Passage dans un cerceau immergé en surface
- ❹ Se laisser flotter en réalisant une étoile ventrale
- ❺ Puis rejoindre le bord

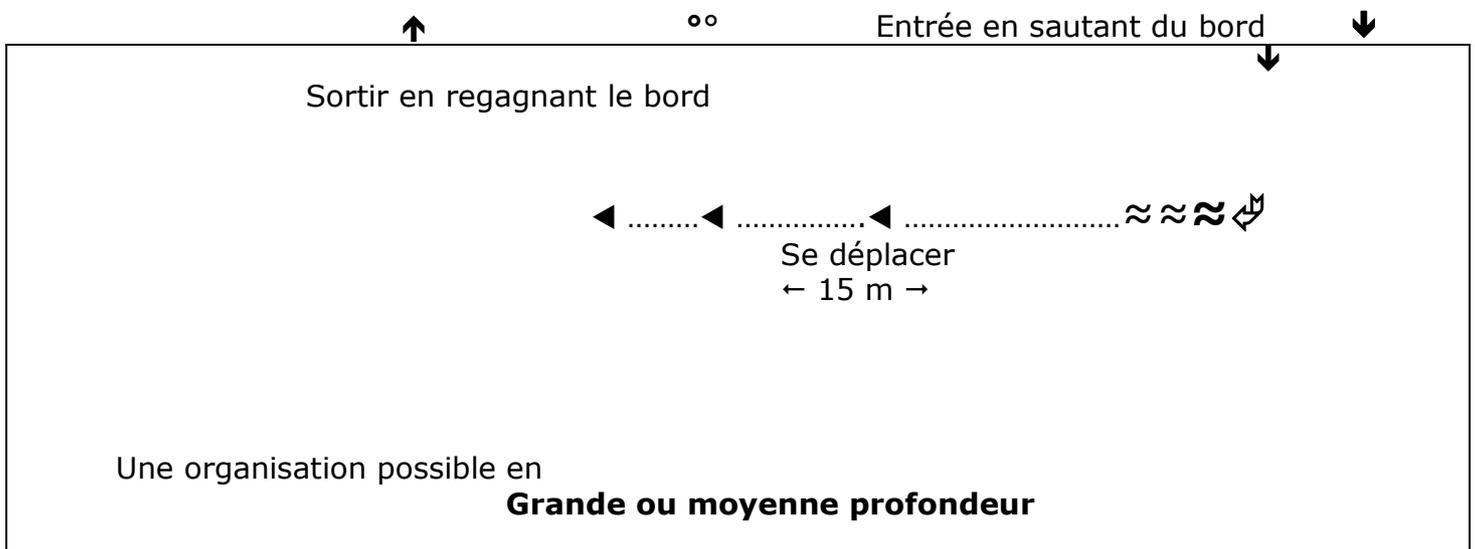
L'élève devra enchaîner les 5 tâches en continuité sans reprise d'appui sur une quinzaine de mètres. Ce test sera réalisé **en moyenne profondeur, (MP) eau à hauteur des épaules.**

Test n°2 du palier 1 du socle commun : « Réaliser une performance mesurée »

Ce test représente le minima exigible pour tous les élèves de fin de cycle 2 qui fréquentent la piscine.

Cette évaluation s'effectue prioritairement au cycle des apprentissages fondamentaux à l'issue des 2 modules d'enseignement.

Descriptif : départ debout au bord, sauter dans l'eau verticalement et se laisser remonter passivement à la surface, puis enchaîner 15 mètres sans prise d'appui et sans aide matérielle.



Pour les élèves de cycle 3 qui auront reçu une formation en natation équivalent à un volume horaire supérieur à 50 h depuis la classe de CP, ainsi que les élèves qui pratiquent en club ils pourront viser aisément la validation du test ci-dessous.

Test en référence au programme de collège : **le premier degré du « savoir-nager »** est défini comme suit :

Un parcours de capacités composé de plusieurs tâches à réaliser en continuité et sans reprise d'appui au bord du bassin.

- ❶ Sauter en grande profondeur
 - ❷ Revenir à la surface
 - ❸ S'immerger pour passer sous un obstacle flottant
- Nager 20 mètres* : ❹ 10 m sur le ventre ❺ 10 m sur le dos
- ❻ Réaliser un sur-place de 10 secondes
 - ❼ S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant (tapis)
 - ❽ Revenir au départ

*Cette épreuve atteste du «**premier degré du savoir-nager** » qui doit être vérifié ou acquis au collège **si possible dès la classe de 6^{ème}** ou au plus tard en 3^{ème}. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou en espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme en pente douce).*

*« **La maîtrise de ce premier degré du savoir-nager, constitue un pré-requis pour accéder au terme d'un cycle d'apprentissage, au niveau 1 des compétences attendues en natation au collège..** »(BO spécial n°6 du 28 août 2008)*

Un parcours synthèse récapitulatif : il permet aux enseignants de vérifier la validation de toutes les compétences attendue à l'issue de la classe de CM2 **en une seule et même épreuve.**

La proposition qui suit est une compilation de chacun des tests des paliers 1 et 2 et du premier degré du savoir nager collège.

Un parcours de capacités à réaliser en continuité sur une distance de 50 mètres

- ❶ Entrer dans l'eau en sautant ou en plongeant
- ❷ Se laisser remonter passivement à la surface
- ❸ Se laisser flotter en position ventrale ou dorsale pendant 5 secondes
- ❹ Passer dans un cerceau immergé verticalement ou un tapis
- ❺ Se déplacer sur 10 mètres en position dorsale
- ❻ Se déplacer sur 10 mètres en position ventrale
- ❼ Effectuer un sur-place de 10 secondes
- ❽ Récupérer un objet en grande profondeur
- ❾ Rejoindre le bord

Conditions de passation :

a) organisation :

⇒ La passation des tests est organisée lors de la dernière ou avant-dernière séance de l'unité d'apprentissage afin de vérifier les acquis de chaque élève.

⇒ Un ou plusieurs tests peuvent être proposés aux élèves en fonction de leur âge et de leur niveau.

b) les feuilles de résultats :

Une fois les compétences évaluées, les résultats d'évaluation seront communiqués.

A l'élève : il prendra connaissance de ses résultats au travers de deux fiches qui seront insérées dans le livret scolaire.

Les 2 fiches d'évaluation (liste classe) seront transmises au collège de recrutement : listing des élèves ayant validé le test du premier degré du « savoir-nager » collège + parcours de synthèse

Au niveau départemental : les circonscriptions devront faire parvenir la fiche évaluation synthèse au service CPD.

Ceci permettra un diagnostic et une évaluation sommative afin de faire un bilan qualitatif du niveau acquis par les primaires du département dans ce domaine d'activité à l'issue de leur module de natation ; ces outils permettront d'assurer la continuité des apprentissages (école-collège) et contribueront à l'amélioration de la qualité de l'enseignement de la natation.